



LIVRET DE RENTRÉE 23/24

LES INFORMATIONS IMPORTANTES POUR L'ANNÉE

509 chemin de Chantemerle
73 000 Chambéry

04 79 70 14 15

ce.0731020m@ac-grenoble.fr

« Tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. »

ARTICLE L 111-1 DU CODÉ DE L'ÉDUCATION



Bal Renaissance en juin 2023

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire, riche en apprentissages et en rencontres.

Bienvenue aux nouvelles et nouveaux élèves que nous scolarisons en cette rentrée, ainsi qu'à leurs parents !

L'ÉQUIPE de l'école

Les enseignant.e.s



CP	Virginie MARIOTTI
CP-CE1	Karima REYNAUD-SERPOLET
CE1	Catherine FOSSOUX

CE1-CE2	Julianne RICO Lucie MEYER
CE2-CM1	Mélodie DECROO Brice MARTIN (direction)
CM1-CM2	Françoise SUHR Chloé FAVRE

UPE2A Camille FORTUNATO

remplaçant Hervé PORRAZ

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés)

maitresse E	Christine BLANC	psychologue scolaire	Vincente ROCHAT
--------------------	-----------------	-----------------------------	-----------------

Le RASED se situe au 2e étage. **Contact : 04 79 72 29 68.**

L'AESH (Accompagnant.e d'Élèves en Situation de Handicap)

Eve-Anne ROUSSELIN

Le personnel de la mairie : tous les temps périscolaires (accueils, cantine, temps récréatifs, études) sont gérés par la mairie de Chambéry.

Coordonnateur périscolaire : Frédéric LAFONT, bureau au 2e étage.

Contact : 06 45 63 71 63 f.lafont@mairie-chambery.fr

DÉPLACEMENTS DOUX

N'oubliez pas la trottinette ou le vélo pour venir à l'école :

bons pour la sécurité, la santé, le portefeuille et la planète !

Nous vous conseillons d'utiliser un cadenas pour les vélos.

Et en voiture, pour la sécurité de toutes et tous, attention à bien respecter les places de stationnement.



Mémo

Que faire en cas d'absence de votre enfant ?

si l'absence est prévisible :

prévenir l'enseignant.e
le plus tôt possible
(cahier de liaison, mail...)

si l'absence n'est pas prévisible :

appeler l'école avant 8 h 30 (répondeur)
pour informer les enseignant.e.s
de la durée et du motif de l'absence



dans tous les cas, pensez à prévenir aussi le périscolaire !

Et en cas d'absence d'un.e enseignant.e ?

Nous contactons l'inspection afin de déclencher un remplacement et vous communiquons l'information au plus vite.

Si aucun.e remplaçant.e n'est disponible, les élèves présents sont répartis dans les autres classes de l'école. Dans ce cas, les parents concernés peuvent garder leur enfant à la maison.

➔ **BON À SAVOIR : DANS CE CAS, SI L'ENFANT EST INSCRIT À LA CANTINE, CELLE-CI SERA FACTURÉE.**

Comment obtenir un certificat de scolarité ?

Faire la demande par mail à l'école.



Horaires de classe

lundi, mardi, jeudi et vendredi

8 h 30 ➔ 11 h 45

13 h 45 ➔ 16 h 30

accueil 10 minutes avant la classe,
à 8 h 20 et 13 h 35



Jours fériés

- lundi 1er avril 2024 (Pâques)
- jeudi 9 et vendredi 10 mai 2024 (Ascension)
- lundi 20 mai 2024 (Pentecôte)

Vacances scolaires

Toussaint : 21 octobre > 5 novembre

Noël : 23 décembre > 7 janvier

Hiver : 17 février > 3 mars

Printemps : 13 avril > 28 avril

Vacances d'été :

le vendredi 5 juillet 2024 au soir



Quelques projets en quelques dates...

» au mois de septembre
réunions de rentrée

» jeudi 28 septembre
spectacle de la Cité des arts à l'école

» vendredi 6 octobre au soir
repas partagé

» vendredi 13 octobre
élections des délégués parents & élèves

» jeudi 9 novembre
journée contre le harcèlement scolaire

» mardi 13 février
Carnaval de l'école

» mardi 4 juin
Olympiades



EPS : cycle natation pour certaines classes,
cycle handball pour toutes les classes en septembre,
projet rugby

Ecole et cinéma : toutes les classes assistent à des
projections de films du patrimoine au cinéma



Cirque : toutes les classes travailleront cette année avec
Arc-en-cirque cet hiver pour découvrir cet art et réaliser un
spectacle sous chapiteau les 25 et 26 janvier 2024

Et également **de la chorale, des classes de découvertes,
des sorties culturelles...**



Pour les parents

NOUS RENCONTRER

La réunion de rentrée organisée par chaque enseignant.e en septembre est très importante. Il est aussi utile de se rencontrer individuellement au cours de l'année.

ENSEIGNANT.E.S

Les enseignant.e.s sont à votre disposition pour vous rencontrer tout au long de l'année. N'hésitez pas à demander un rendez-vous ! Attention, le portail n'est en aucun cas un lieu adapté pour des discussions à propos de la scolarité de votre enfant.

DIRECTEUR

Le directeur est déchargé de sa classe le **lundi** pour le travail de direction. Vous pouvez être reçu.es sur rendez-vous. N'hésitez pas à le contacter par mail ou téléphone.

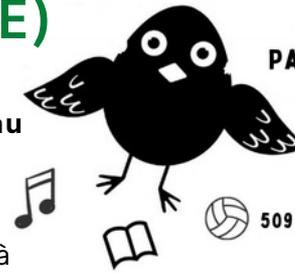
L'ASSOCIATION DE PARENTS (APE)

Créée à la rentrée 2022, l'association regroupe les parents d'élèves de maternelle et d'élémentaire qui s'organisent tout au long de l'année pour préparer des actions : ventes de gâteaux, tombola, fête de l'école... Vos idées sont les bienvenues !

C'est l'occasion de participer à des moments conviviaux et d'aider à récolter de l'argent pour les activités des élèves.

La présence de l'APE à l'école est très précieuse : n'hésitez pas à les rejoindre, pour un coup de main ponctuel ou une participation plus régulière.

Contact : ape.chantemerle73@gmail.com



ASSOCIATION DES
PARENTS D'ÉLÈVES DE
L'ÉCOLE
CHANTEMERLE

509 CHEMIN DE CHANTEMERLE



Cotisation pour la coop'

La coopérative scolaire met en œuvre un projet éducatif pour développer l'esprit de solidarité entre les élèves et améliorer la vie dans l'école.

L'argent est utilisé de la manière suivante :

- achats pour les classes
- sorties culturelles et sportives
- frais de transport pour les sorties

Ces projets sont financés par l'APE, des subventions, des actions tout au long de l'année mais d'abord et surtout par vos cotisations !

Aussi, nous vous demandons de verser par chèque* à l'ordre de "coopérative de l'école Chantemerle" :

- 15 € pour le 1er enfant dans l'école
- puis 10 € par enfant supplémentaire

(*Les chèques seront encaissés entre le 5 et le 10 octobre, sauf mention contraire de votre part.)

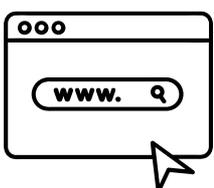


REPRÉSENTEZ LES PARENTS

Tous les parents de l'école peuvent voter pour élire leurs représentant.es au Conseil d'école. Ceux-ci participent aux discussions sur le fonctionnement de l'école : inclusion des élèves handicapés, rythmes scolaires, restauration scolaire, hygiène, sécurité, activités sportives ou culturelles, etc.

Vous pouvez d'ores et déjà nous contacter si vous souhaitez être candidat.e à ces élections (il suffit d'être parent d'élève !)

ON DONNE DES NOUVELLES !



Nous développons depuis l'an dernier un site internet afin de donner aux parents des informations à jour sur l'école ainsi que des actualités et photos des projets des classes.

<https://ecole-elementaire-chantemerle-chambery.web.ac-grenoble.fr/>



Documents à nous rendre

Un règlement intérieur pour le bien-être de toutes et tous



C'est un document essentiel : il fixe les règles de fonctionnement de l'école. Le résumé en « 6 règles de vie » à signer vous est distribué en cette rentrée.

Et si on s'abonnait ?

Pour encourager la lecture, un abonnement à une formule avec 8 livres vous est proposé : "L'école des loisirs". Une bonne idée pour votre enfant !

Fiche de renseignements



Elle est déjà pré-remplie avec les données que nous avons sur votre enfant. Merci de la modifier au stylo rouge si des informations manquent ou sont incorrectes.

Fiche urgence



Elle doit être complétée avec les données concernant la santé de votre enfant. Elle est remise aux secours en cas de besoin.

Fiche d'autorisation photo



Elle est nécessaire pour le site internet de l'école.

Assurance scolaire

Merci de nous fournir une attestation qui mentionne « Responsabilité civile » et « Individuelle accident ». Une brochure avec une proposition d'assurance vous est fournie dans les documents de rentrée.

RAPPEL : aucun médicament ne peut être administré à l'école.

Si votre enfant présente un problème de santé (allergies, maladies chroniques (asthme...)) nécessitant des mesures particulières dans le cadre scolaire, un PAI pourra être mis en place. Faire la demande auprès du directeur.

Récapitulatif des documents à retourner à l'enseignant.e de votre enfant :

- ✓ la FICHE D'URGENCE complétée
- ✓ la FICHE DE RENSEIGNEMENT modifiée si nécessaire
- ✓ l'ATTESTATION D'ASSURANCE scolaire avec les mentions « responsabilité civile » et « individuelle accident »
- ✓ la FICHE D'AUTORISATION PHOTO signée
- ✓ le CHÈQUE pour la coopérative scolaire (15 € + 10 € pour les autres enfants)
- ✓ éventuellement, les coupons d'abonnement avec le règlement

avant le vendredi 15 septembre 2023 - merci d'avance !